



## PECB Certified ISO/CEI 27002 Lead Manager

Maîtrisez la mise en œuvre et la gestion des mesures de sécurité de l'information conformes à la norme l'ISO/CEI 27002

### Pourquoi devriez-vous y participer ?

La formation ISO/CEI 27002 Lead Manager vous permettra d'acquérir l'expertise nécessaire pour accompagner une organisation dans la mise en œuvre et la gestion des mesures de sécurité de l'information conformes à la norme ISO/CEI 27002. Durant cette formation, vous acquerez des connaissances approfondies sur les meilleures pratiques en matière de mesures de sécurité de l'information et vous serez apte à améliorer la sécurité de l'information dans une organisation.

Après avoir maîtrisé l'ensemble des concepts relatifs aux mesures de sécurité de l'information, vous pouvez vous présenter à l'examen et postuler au titre de « PECB Certified ISO/CEI 27002 Lead Manager ». En étant titulaire d'une certification de PECB, vous démontrerez que vous disposez des connaissances pratiques et des compétences professionnelles pour soutenir et diriger une équipe dans la mise en œuvre et la gestion des mesures de sécurité de l'information conformes à la norme ISO/CEI 27002.

### Programme de la formation

DURÉE : 5 JOURS

Jour 1 : Introduction aux mesures de sécurité de l'information conformes à la norme l'ISO/CEI 27002

Jour 2 : Exigences et objectifs de la sécurité de l'information conforme à la norme ISO/CEI 27002

Jour 3 : Surveiller, mesurer, analyser et évaluer les mesures de la sécurité de l'information

Jour 4 : Amélioration continue de la performance du Système de management de la sécurité de l'information de l'organisation

Jour 5 : Examen de certification

### Informations générales

- Les frais de certification sont inclus dans le prix de l'examen
- Un manuel de cours contenant plus de 500 pages d'informations et d'exemples pratiques est fourni
- À l'issue de la formation, un certificat de participation de 31 crédits DPC (Développement professionnel continu) est délivré
- En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le repasser dans les 12 mois qui suivent sans frais supplémentaires